

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le seize décembre à vingt- heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 11 décembre 2014

Présents : MM. Adam, Bezert, Micat, Taupin, Roulet, Vandennecke, Verna, Mmes Galisson, Beauvais, Joubert, Michener, Prieur, Langlade, Saint-Seine, Tartarin

Secrétaire de séance : Mme Beauvais Céline

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Le maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- Décision n° 04-2014 : il est décidé de ne pas préempter l'immeuble situé 4, rue de l'Abbé Favoreau cadastré C n° 1136-1138-1271-1273 appartenant Monsieur et Madame TERRET Denis.

2014-78 : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de transport scolaire du Ligueillois

Vu la délibération du comité syndical du SIS La chapelle-Blanche-Saint-Martin—Bossée—Bournan—Civray-sur-Esves en date du 25 juin 2014 portant modification des statuts par **la suppression de sa compétence «organisation du transport scolaire desservant les écoles du regroupement** », à compter du 1er janvier 2015,

Vu la délibération du comité syndical du SITS du Ligueillois en date du 3 juillet 2014 portant modification des statuts par **l'ajout de la compétence n°4 « transport scolaire du regroupement pédagogique La chapelle-Blanche-Saint-Martin—Bossée—Bournan—Civray-sur-Esves** », à compter du 1^{er} janvier 2015,

Considérant que les communes membres du syndicat doivent délibérer sur la modification proposée,

Considérant la nécessité pour la commune de définir précisément la ou les compétences auquel elle adhère,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ♦ **APPROUVE** les nouveaux statuts ainsi modifiés par le syndicat dont un exemplaire demeurera annexé à la présente délibération.
- ♦ **DEMANDE** son adhésion pour *les* compétences suivantes :
 - ✓ 1/ *transport scolaire vers Ligueil*
 - ✓ 2/ *transport scolaire vers Loches*
 - ✓ 3/ *transport RPI Le Louroux-Manthelan*
 - ✓ 4/ *transport du RPI La chapelle-Blanche-Saint-Martin—Bossée—Bournan—Civray-sur-Esves*

2014-79 : Modification des statuts du S.I.E.I.L

Le Comité syndical du SIEIL a approuvé par délibération du 17 octobre 2014 des modifications de ses statuts qui portent notamment sur l'ouverture à l'adhésion des communautés de communes aux compétences à la carte du SIEIL, la mise à jour juridique nécessaire de ces statuts, la validation d'une compétence « bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides » et la compétence « communications électroniques » complétée afin d'accompagner les communes dans les projets de déploiement proposés par le syndicat mixte ouvert créé par le Conseil général d'Indre-et-Loire, en coordination de travaux.

En application de l'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) doit à présent se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts du SIEIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Vu** la délibération du Comité syndical du SIEIL du 17 octobre 2014,
- **Vu** les statuts modifiés du SIEIL,
- **Approuve** la modification des statuts du SIEIL tels qu'annexés à la présente délibération.

2014-80 : Logo pour la Mairie

La commune ne dispose pas d'un logo qui l'identifie pour ses différents outils de communication (bulletin municipal, enveloppe, courriers, cartes...). La création du site internet nécessite d'en choisir un qui symbolise l'identité de notre territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter le logo retenu par la commission communication. Il sera utilisé sur tous les supports de communication de la commune.

Questions diverses

- Un courrier de la communauté de communes du Grand Ligueillois a été reçu pour connaître si des personnes du conseil municipal ou personnel communal souhaitent être les interlocuteurs privilégiés de l'association « Les amis de la Rose ». Les agents du service technique se sont portés volontaires ainsi que Mme Prieur, De Saint Seine et Michener et les membres de la commission Espaces Verts.

- Un courrier a été reçu concernant le 1700^{ème} anniversaire de l'itinéraire du Chemin de St Martin, pour fêter cet évènement il est proposé une randonnée le 28 juin 2015. M. Adam sera le référent pour cette action.
- Les vœux du maire auront lieu le dimanche 11 janvier 2015 à 11h à la salle des fêtes (c'est le restaurant Le Bellevue qui va proposer un devis pour le vin d'honneur, les fleurs pour les gagnants des Maisons fleuries seront achetées à Rustika à Ligueil).
- M. Roulet et Mme Prieur se proposent pour aller acheter les chocolats et les emmener aux personnes âgées domiciliées sur la commune mais qui sont actuellement en maison de retraite.
- Le téléthon 2015 : 4 décembre 2015 : la commission associations sera référente pour cette action.
- M. Patrick Chillou a informé la commune qu'il avait nettoyé le fossé dans le champ communal et qu'il taillera les branches sur la parcelle Route de Vou.
- Un agent de la SATESE est venu visiter la lagune de la station d'épuration de la commune, le compte-rendu de la SATESE devrait arriver courant janvier 2015.
- Alerte agricole, les agriculteurs et toutes personnes ayant un numéro de SIRET peuvent s'inscrire pour recevoir et alerter la gendarmerie en cas de suspicion de vol ou de dégradations de biens.
- Mme Godard propose de faire venir les Petits chanteurs de Bondy, le mardi 28 avril 2015 au soir. Il faudrait loger environ 50 jeunes. Mme Godard demande si la salle des fêtes pourrait être prêtée à titre gratuit par la commune et que celle-ci s'occupe également de la communication. L'ensemble du conseil municipal est d'accord pour accepter cette manifestation. Mme Godard, de l'association passions et créations s'occupera des repas pour les jeunes. Mme Joubert Sylvie sera la référente pour cette manifestation.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu :

Le 27 JANVIER 2015 à 20h30

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal
du 16 décembre 2014

	Délibérations
2014-78	Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de transport scolaire du Ligueillois
2014-79	Modification des statuts du SIEIL
2014-80	Choix définitif du logo de la mairie

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2014

Conseillers municipaux	signatures
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	
Bezert Jean-Marc	
Galisson Anne-Sophie	
Joubert Sylvie	
Langlade Carine	
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	
Roulet Lionel	
Saint-Seine (de) Chantal	
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandenhecke Christophe	
Verna Patrick	